

**Guide de fonctionnement des groupes projets
du Corevih Paca Ouest Corse
Juillet 2018**

Ce document est un guide de fonctionnement à l'usage des groupes projets du Corevih

1/ Les missions des Corevih : Article D3121-35 du C.S.P.

- Coordonner dans son champ, et selon une approche de santé sexuelle mentionnée à l'article L. 3121-2 du présent code, les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation, de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé
- Participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients, dans les domaines du soin, de la prévention et des dépistages, ainsi qu'à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine ou exposées à un risque d'infection par ce virus
- Recueillir et analyser l'ensemble des données épidémiologiques mentionnées à l'article D. 3121-36, ainsi que toutes les données régionales utiles à l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine
- Concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales et régionales de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine et dans le domaine de la santé sexuelle, ainsi que, sur demande du directeur général de l'agence régionale de santé, au projet régional de santé prévu à l'article L. 1434-1 du présent code
- Etablir et mettre en œuvre un rapport annuel d'activité

2/ Objectif général

Sur la base de l'organisation du Corevih validée en Assemblée plénière (annexes 1 et 2) et des travaux déjà réalisés, des groupes projets sont constitués afin de décliner en objectifs opérationnels la feuille de route et les axes stratégiques du Corevih, validés lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2018, en fonction des besoins locorégionaux et des priorités.

3/ Les groupes projets

Les quatre groupes arrêtés lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2018 sont :

1. Communication / Animation
2. Formation / Sensibilisation
3. Parcours de santé / Parcours de vie
4. Outils / Recherche

Les orientations retenues pour chacun des groupes figurent en annexe 3.

4/ Mise en œuvre et fonctionnement des groupes

Dans son article 3.4 « Groupes projets » le règlement intérieur du Corevih Paca Ouest Corse précise :

« En fonction des orientations stratégiques et de la feuille de route qui en découle, des groupes projets sont mis en place avec une priorisation, une planification et des objectifs pour les travaux à mener au sein de chacun d'eux.

Chaque groupe est constitué de personnes qualifiées, volontaires et/ou sollicitées par l'assemblée plénière ou le Bureau, appartenant ou non au COREVIH et respectant une représentation la plus large possible. Il n'existe aucun lien hiérarchique entre les membres du groupe.

Chaque groupe désigne un référent parmi ses membres. Son rôle est de coordonner, d'animer le groupe et de veiller à la réalisation et à la validation des comptes rendus.

Pour chacun des projets travaillés, le groupe propose au Bureau une fiche projet comprenant a minima : le(s) objectif(s) poursuivi(s), la date prévisionnelle de production des travaux et, le cas échéant, une évaluation du soutien financier demandé (cf. article 4).

Tous les groupes peuvent bénéficier du soutien logistique de la coordination : réservation de salles de réunions, téléconférence, visioconférence, ainsi que du temps de secrétariat pour listes de diffusion, mise en forme de documents, etc...

Des outils méthodologiques sont également à la disposition des groupes ».

Par ailleurs il est important de préciser que :

Les problématiques, objectifs et projets d'actions sont définis de façon collégiale et répondent aux missions du Corevih.

Chaque membre du groupe intervient en tant qu'expert, présente son avis librement et indépendamment mais il est indispensable de rechercher un consensus de groupe et des convergences d'opinions, dans le respect de l'esprit de la circulaire, pour résoudre à l'échelle du Corevih la question posée.

5/ Documents produits

Un relevé de décisions de chaque réunion, avec liste d'émargement, est réalisé et validé par le groupe au début de la réunion suivante.

Les comptes-rendus sont adressés à la coordination générale pour information du Bureau par le référent du groupe.

Pour chaque projet, un bilan est réalisé (propositions, recommandations, documents, etc..). Il est validé par le groupe et présenté au bureau et en assemblée plénière du Corevih.

Le référent de groupe peut solliciter le soutien de la coordination générale pour la réalisation des documents issus des travaux du groupe.